

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN.

Etaient représentés : Mme Valérie BARDY a donné pouvoir à Mme Ghislaine BICINI,
M. David KOREN a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 27 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

**12 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE LEVENS AUPRES DE
LA SPL COTE D'AZUR AMENAGEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1531-1 et L1521-1 et suivants,

Vu les statuts de la SPL Côte d'Azur Aménagement,

Vu la délibération du conseil municipal n° 10 en date du 26 juin 2013 portant sur la création de la SPL Côte d'Azur Aménagement, dont la commune de Levens fait partie et détient au sein du conseil d'administration de ladite SPL un siège,

Considérant la nécessité, suite à l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2026 et à l'installation du conseil municipal, à l'élection du Maire et des Adjointes intervenues le 20 mars 2026, d'élire un nouveau représentant de la commune au sein de ladite SPL ;

M. Le Maire rappelle que les SPL sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction et pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toutes autres activités d'intérêt général, réaliser des études techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Roger MAJDALANI en qualité de représentant permanent de la commune de Levens au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Cote d'Azur Aménagement et Mme Caroline GRICOURT en qualité de représentant suppléant.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Antoine VERAN